

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS84

présenté par

Mme Élisabeth Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact des jeux Olympiques de 2024 sur les hôpitaux publics et privés situés dans le périmètre des sites concernés par la tenue de cet évènement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons alerter sur l'impact des JO 2024 sur les hôpitaux qui se trouvent dans le périmètres des sites prévus (Ile-de-France, Marseille, Tahiti...).

Les JO 2024 vont représenter des importants flux de personnes sur les différentes sites de l'évènement, que ce soit les athlètes ou spectateurs. Cela implique d'assurer la prise en charge de ces personnes avec des services médicaux à la hauteur, en plus d'assurer le service déjà nécessaire hors JO.

Or, l'épidémie de bronchiolite à l'automne dernier, pourtant prévisible, a révélé l'état de défaillance structurelles de nos hôpitaux, incapables d'accueillir tous les enfants. Pour anticiper les JO 2024, il est urgent d'évaluer l'impact en termes d'accueil et de moyens nécessaires dans les différents hôpitaux concernés, afin d'augmenter les moyens préexistants.

En décembre dernier, la directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France, Amélie Verdier, appelait « solennellement » à la mobilisation des professionnels de santé libéraux et des cliniques privées pour « soulager les hôpitaux » saturés. La triple épidémie (covid-19, bronchiolite, grippe) a donné un coup de grâce à la situation déjà intenable face au manque de personnels.